

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Claire tenue le 12 mars 2026 à 18 h.

Est présent(e) à distance, par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s'entendre en temps réel

Sont présents:

Siège #1 - Yves Bécharde  
Siège #2 - Luc Vaillancourt  
Siège #3 - Guylaine Lemelin  
Siège #4 - Jocelyn Lehouillier  
Siège #5 - Claude Bissonnette-Lavoie  
Siège #6 - Sylvie Leblond

Est / sont absents:

Formant quorum sous la présidence de Mme Sylvie Leblond, mairesse suppléante. Mme Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La greffière dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et madame la mairesse suppléante fait la lecture de l'avis de convocation.

Après vérification du quorum, madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

**113-2026**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - POINTS DE DISCUSSION**

**3.1 -** Dépôt au conseil de la lettre de démission de Monsieur Claude Morissette au poste de Maire

**3.2 -** Nomination d'un représentant substitut au Conseil des maires de la MRC

**3.3 -** Dépôt d'un avis public d'élection le 31 mai 2026

**3.4 -** Nomination de la secrétaire d'élection et de l'adjointe d'élection

**3.5 -** Budget d'élection partielle - Autorisation

**3.6 -** Actualisation des tarifs pour la rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum à la Municipalité de Sainte-Claire

**4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

### **3 - POINTS DE DISCUSSION**

**114-2026**

#### **3.1 - Dépôt au conseil de la lettre de démission de Monsieur Claude Morissette au poste de Maire**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire a reçu, en date du 5 mars 2026, une lettre de démission de M. Claude Morissette, maire de la municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal doit officiellement prendre acte de cette démission conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

ATTENDU que le conseil municipal doit officiellement constater la vacance afin de permettre à la présidente d'élection de procéder aux démarches prévues par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Claire prend acte officiellement la lettre de démission de M. Claude Morissette au poste de maire, reçue le 5 mars 2026;

QUE la démission soit réputée effective à compter de la date de réception de ladite lettre;

QUE le conseil municipal constate officiellement la vacance du poste de Maire/Mairesse et autorise la présidente d'élection à procéder aux démarches prévues par la loi pour la tenue d'une élection;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée pour aviser les instances nécessaires de la vacance du poste de maire entre autres:

- le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- la Commission municipale du Québec;
- la Municipalité régionale de comté (MRC) concernée;
- le Directeur général des élections du Québec (DGEQ).

ADOPTÉE

**115-2026**

#### **3.2 - Nomination d'un représentant substitut au Conseil des maires de la MRC**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire est représentée au Conseil des maires de la MRC en l'absence du Maire/Mairesse par la mairesse suppléante, Madame Sylvie Leblond, conformément aux dispositions applicables;

ATTENDU que le Conseil des maires de la municipalité de Bellechasse exige qu'un représentant substitut soit désigné afin d'assurer la représentation de la municipalité en cas d'absence de la mairesse suppléante;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de nommer un membre du conseil pour agir à titre de remplaçant lorsque requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Yves Béchard et résolu unanimement des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Sainte-Claire nomme Jocelyn Lehouillier à titre de représentant substitut de la municipalité au Conseil des maires de la MRC, et ce, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie Leblond, mairesse suppléante, et ce, jusqu'à la nomination du nouveau Maire/Mairesse.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée pour transmettre copie de la présente résolution à la MRC, ainsi qu'à toute instance concernée, pour mise à jour des registres et suivis requis.

ADOPTÉE

### **3.3 - Dépôt d'un avis public d'élection le 31 mai 2026**

Dépôt au conseil par la présidente d'élection de l'avis d'élection à être publié.

**116-2026**

### **3.4 - Nomination de la secrétaire d'élection et de l'adjointe d'élection**

ATTENDU qu'il y aura un processus d'élection partielle dans l'année 2026 suite à la démission en poste du Maire;

ATTENDU que la présidente d'élection doit s'adjoindre d'une secrétaire d'élection;

ATTENDU que la présidente d'élection peut également nommer une adjointe d'élection;

ATTENDU que la présidente recommande de nommer Madame Chantal Fournier comme secrétaire d'élection et Madame Guylaine Marceau comme adjointe d'élection;

Il est proposé par Mme la conseillère Claude Bissonnette-Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents, de nommer Madame Chantal Fournier, secrétaire d'élection et Madame Guylaine Marceau, adjointe d'élection.

ADOPTÉE

**117-2026**

### **3.5 - Budget d'élection partielle - Autorisation**

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Claire doit procéder à la tenue d'une élection partielle afin de pourvoir le poste de Maire/Mairesse devenu vacant;

ATTENDU que la tenue d'une élection partielle entraîne des dépenses nécessaires à l'organisation, à la logistique et au déroulement du scrutin conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

ATTENDU que les coûts estimés pour la tenue de cette élection partielle s'élèvent à 25 000,00\$;

ATTENDU que la Municipalité dispose d'un surplus accumulé suffisant pour financer cette dépense exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement des conseillers présents;

1. D'autoriser la dépense nécessaire à la tenue de l'élection partielle visant à pourvoir le poste de Maire/Mairesse, pour un montant estimé à 25 000,00\$
2. QUE ladite dépense soit imputée au surplus accumulé de la Municipalité de Sainte-Claire.

ADOPTÉE

**118-2026**

**3.6 - Actualisation des tarifs pour la rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum à la Municipalité de Sainte-Claire**

CONSIDÉRANT la grille tarifaire de base fixée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) constituant une rémunération minimale payable au personnel électoral et référendaire d'une municipalité pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT le tableau de rémunération préparé et déposé par la Directrice générale pour fixer la rémunération des élections 2026;

CONSIDÉRANT les augmentations salariales prévues à la convention collective des employés municipaux de Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, établir un tarif différent de celui établi par le MAMH et qu'aucune approbation n'est nécessaire dans le cas où la rémunération adoptée est supérieure à celle prévue par le tarif minimal ministériel;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire fixe les tarifs de rémunération/allocation de dépenses payables lors d'une élection ou d'un référendum municipal selon le document déposé par la directrice générale.

ADOPTÉE

**119-2026**

**4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés;

Il est proposé par Mme la conseillère Claude Bissonnette-Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la séance soit levée, à 19h36

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Sylvie Leblond  
Mairesse suppléante

\_\_\_\_\_  
Émilie Guillemette  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Sylvie Leblond, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Leblond  
Mairesse suppléante